L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 28 DECEMBRE 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
(ADJUDICATAIRES-PROPRIETAIRES)
G. F. WEISSE N. DUPOUR
D. UVERGER B. HARDY.

Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 28 DECEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Palfrey & Co, aux entrepôts 150 et 153 rue des Magasins—Provisions et vêtements de quartier maître, subsistances, équipages de camp, etc.

Par P. F. Spear, au magasin de M. Doctour, coin Rivas et Toulouse—Tableaux, bonbons d'oreille, bijoux, livres, etc—A la Rotonde St-Louis, un terrain au nouveau faubourg Marigny, avec des bailleurs.

Par F. Fernandez, 128 coin St-Louis et Chartres—Chevaux.

Par le Sheriff—Une aliation d'un magasin rue de la Nouvelle-Levée, entre Adèle et Joséphine, ainsi que meubles.

Par B. Turpin, sur la Levée—Vaux de vin.

Par J. Lodge & Co—8 Vieille Levée—Serviettes damassées, marchandises sèches.

Par Davis & Thomas, coin Bienville et Passage de la Poste—Bijouterie, porcelaines, etc—Moulins à fabriquer l'argenterie.

Par Mobley, Kinnery & Smith, 87 Camp—Piano piccolo.

Par N. Vignie, coin Conti et Passage de la Bourse—Bijouterie fine et montres riches.

Par Bernard Turpin—Vin de Roussillon en barriques.

Par E. Rivet & Co—Chaises, matelas, broderies, etc, sans réserve.

La Question Austro-Italienne.

Nous avons publié, hier, d'un article du *Constitutionnel*, en réponse à l'article de la *Presse* sur la question austro-italienne. Nous reproduisons aujourd'hui, cet article.

Nos lecteurs se rappelleront, que cette question, c'est l'expression de la pensée du gouvernement français, bien qu'en apparence, ce soit, cependant, une expression précédente, émanant du journal officieux du gouvernement.

Le parti adopté par le gouvernement impériale est comme de et très élastique; prête à toutes les évolutions dans l'avenir; la réfutation du *Constitutionnel* peut être ou invoquée ou répudiée, selon les circonstances et selon les événements inattendus.

C'est cette conduite **est sage** et nous ne saurions la blâmer en nous plaçant, pour un moment, au point de vue de la politique qui exige ses vues du gouvernement français. Une réfutation ou prétendue réfutation du *Constitutionnel* est suffisamment jésuitique pour n'engager en rien le gouvernement de l'empereur Napoléon. Il est aussi difficile, ainsi que nous l'avons pressenti, de démeurer muet, que de se prononcer officiellement, après l'article boiteux et compromettant de la *Presse*, surtout devant l'origine qu'on attribuait, non sans raison paraît-il, à cette charge à fond de train sur le terrain de la politique étrangère.

Le parti le plus prudent et le plus raisonnable était de n'attribuer à ce manifeste que la valeur d'une opinion isolée, et d'y répondre sous la forme d'une autre opinion personnelle. Si, y allait de reprendre la question, le *Pays* ou la *Presse* la conduite, ensuite, assez bien marché des relations du *Constitutionnel*, qui en sera pour ses frais de démique. Si, au contraire, les événements obligent à adopter la ligne de conduite tracée par le dernier journal, on aura le droit de faire valoir le haut caractère semi-officiel du *Constitutionnel*. C'est du machiavélisme au petit pied.

Dans tous les cas, et c'est là ce que nous voulons en tirer, faire ressortir plus particulièrement, les patriotes italiens en qui l'Autriche de la *Presse* avait raliumé la fièvre de la liberté, ne devront pas se laisser tromper par les déclarations du *Constitutionnel*.

Voici un article en question dont il est facile de saisir l'habileté de rédaction et la réserve de certaines expressions fort étudiées:

"Il est impossible avec vive s'est engagée depuis quelques jours entre plusieurs journaux, au sujet de la situation de l'Italie. La question de rupture et de guerre imminente entre la France et l'Autriche a été brusquement évoquée, et cette campagne inattendue a, jusqu'à présent, jeté le public un effet de surprise et d'émotion qui ne s'est pas encore calmé.

"Nous avons partagé, à cet égard, cette émotion, et, du moins, nous avons cru pouvoir, en présence de certaines circonstances présentes, et quelques-unes de nature seulement à troubler l'opinion, et à nourrir la rejeter du travail, et des commerciales. Le moment de la rupture entre la France et l'Autriche, et de la guerre qui pourrait en résulter, ne nous paraît pas imminent, et, en effet, manquer absolument de prétexte. Il est élevé dans d'autres conditions et dans des circonstances différentes, que les rapports de la France et l'Autriche.

"Il est vrai que Bologne, la question des Etats-Romains, et la guerre de la Pologne, peuvent, en effet, amener des complications sérieuses, et de fait d'une rupture entre la France et l'Autriche. Mais ces éléments ont été soumis à des conditions d'un commun accord, et, ils ne peuvent, que l'un et l'autre, ses rapports, ses rapports, ses rapports